Tableau 1 : Stratégie ministérielle de développement durable

La *Politique d'achats écologiques* appuie les efforts du gouvernement du Canada en vue de promouvoir une saine gestion de l'environnement. Conformément aux objectifs de la Politique, le Conseil national de recherche du Canada (CNRC) appuie le développement durable en intégrant des facteurs de performance environnementale au processus décisionnel en matière d'achats par l'entremise des activités figurant dans ce tableau de renseignements supplémentaires.

Bien que le CNRC ne soit pas assujetti à la Loi fédérale sur le développement durable et ne soit pas tenu d'élaborer une stratégie ministérielle de développement durable, le CNRC adhère aux principes de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) en appliquant la Politique d'achats écologiques.

Cible 7.2 : Achats écologiques

À compter du 1er avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer les facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la *Politique d'achats écologiques*.

Mesure du rendement

Résultat prévu

Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services respectueux de l'environnement**.**

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la *Politique d'achats écologiques* en place à compter du 1er avril 2014.	mars 2017 La démarche du CNRC pour poursuivre la mise en œuvre de la *Politique d'achats écologiques* s'est amorcée en avril 2014. Ce processus permanent et continu évolue et continuera d'évoluer en fonction des nouvelles stratégies et des changements et améliorations aux produits ayant des incidences environnementales.
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C215) de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent pendant l'exercice 2016-2017.	100 % Le CNRC s'est engagé à faire en sorte que tous les nouveaux spécialistes de la gestion des achats ou du matériel réussissent le cours sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique ou l'équivalent (C215).
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice 2016-2017.	100 % Même si elle n'est pas nécessairement formulée par écrit dans les évaluations de rendement, cette question fait l'objet de discussions parmi les employés. En 2016-2017, le CNRC s'assurera que cet aspect du rendement est pris en compte dans les évaluations de rendement écrites.

Cible du ministère concernant les achats écologiques

D'ici mars 2017, le CNRC s'assurera que tous les appareils ou copieurs multifonctions achetés ou loués intègrent des dispositifs d'économie d'énergie.

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Nous utiliserons les outils d'approvisionnement de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) favorisant l'application de critères d'efficacité énergétique.	100%

Cible du ministère concernant les achats écologiques

En 2016-2017, dans la mesure du possible, le CNRC s'assurera d'acheter des véhicules d'une « taille adaptée » à leur usage et figurant parmi les plus économiques en carburant de leur catégorie conformément aux règlements sur les marchés du gouvernement du Canada.

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Rapports confirmant la gestion efficace du parc de véhicules grâce à une utilisation optimale, au respect des critères de consommation de carburant et à des pratiques d'approvisionnement efficaces	100%

Cible du ministère concernant les achats écologiques

D'ici mars 2017, 90 % de tous les contrats de service d'entretien ménager comprendront une clause rendant obligatoire l'utilisation de produits, d'équipements et de méthodes plus inoffensifs pour l'environnement de manière à réduire au minimum les retombées environnementales néfastes de ce travail.

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
Les contrats qui sont adjugés répondent aux critères visés émis par le CNRC ou par TPSGC.	90%

Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre	Objectif de rendement
Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.	Atteint À l'avenir, le CNRC continuera d'utiliser les instruments d'approvisionnement, notamment les conventions d'offres à commandes émises par TPSGC, lorsqu'il en existe et qu'il est faisable de le faire. Entre autres exemples de biens pouvant être achetés par ce moyen, mentionnons les fournitures de bureau, les ordinateurs, les photocopieurs et les véhicules.
Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.	Continu. L'accord interne entre le CNRC et les titulaires d'une carte d'achat, formulé dans le Manuel sur la gestion financière du CNRC, stipule qu'il faut « acquérir des produits écologiques lorsqu'il est possible de le faire ».

Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la *Politique d'achats écologiques*.	Atteint Nous continuerons de travailler avec les employés actuels et les nouveaux employés ainsi qu'avec les nouveaux titulaires de carte d'achat afin de nous assurer qu'ils se soucient des considérations environnementales.

Évaluation environnementale stratégique

La structure organisationnelle et de communication de l'information du CNRC assure que ce dernier respecte la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. Le Bureau des opérations environnementales est un centre de compétences qui a notamment pour tâche d'effectuer une évaluation préliminaire des retombées environnementales importantes éventuelles d'une proposition avant même que celle-ci soit présentée à un ministre ou au Cabinet pour approbation. Si des retombées environnementales importantes sont possibles, que leurs conséquences soient positives ou négatives, une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée.

Le CNRC continuera de veiller à ce que le processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES à l'égard de propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.

Les résultats de l'évaluation détaillée du CNRC sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée. La déclaration publique vise à montrer que les impacts environnementaux, y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, des politiques, des plans ou des programmes approuvés ont été pris en considération de façon appropriée lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.

Tableau 2 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)

Programmes de paiements de transfert 1 : Programme des observatoires astronomiques internationaux

Programmes de paiements de transfert 2 : TRIUMF

Programmes de paiements de transfert 3 : Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)

Programmes de paiements de transfert 4 : Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI)

General Information

Nom du programme de paiements de transfert	Programme des observatoires astronomiques internationaux
Date de mise en œuvre	1978
Date d'échéance	Continue
Type de paiement de transfert	Contribution
Type de crédit	Budget des dépenses
Exercice de mise en application des modalités	2015-2016
Résultat stratégique	Infrastructure de R-D pour une économie du savoir novatrice
Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Infrastructure scientifique et mesures / Infrastructure scientifique nationale
Description	L'astronomie s'est mondialisée. En effet, en raison de l'augmentation des coûts des observatoires de pointe et de la rareté des sites d'observation idéaux, on constate actuellement une tendance à la collaboration internationale pour le financement des grands projets qui mèneront à l'avancement des connaissances et à une meilleure compréhension de l'Univers. Le CNRC, en collaboration avec d'autres organismes étrangers, contribue financièrement aux travaux préalables à la construction, aux travaux de construction, à la gestion et au fonctionnement d'observatoires terrestres situés à l'étranger et d'installations connexes, comme le Télescope Canada-France-Hawaii (TCFH, mis en service en 1979), les télescopes jumeaux de l'Observatoire Gemini (GEMINI,

	1993) et l'Atacama Large Millimeter Array (ALMA, 2008). Le CNRC participe également à la supervision et à la direction des activités de ces installations et de leurs programmes scientifiques. Le CNRC représente également le Canada au sein du consortium du Square Kilometre Array (SKA) pour mener à bien la phase des travaux préliminaires à la construction du télescope. En 2015, le Canada s'est joint au partenariat international qui a entrepris de construire le Télescope de trente mètres (TMT). Agissant au nom du Canada, le CNRC contribue financièrement et en nature au projet. Les accords internationaux régissant ces observatoires constituent des engagements de longue durée dans lesquels sont précisées les contributions à la conception et au développement préalables aux travaux de construction, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, à l'amélioration des immobilisations (par ex., développement de nouveaux instruments astronomiques et autres mises à niveau des installations) et au déclassement des observatoires internationaux et de leurs installations connexes. En outre, ces accords comprennent des engagements à appuyer les communautés d'utilisateurs afin de garantir une utilisation juste et progressiste de ces observatoires. Le CNRC participe à la gouvernance de ces installations internationales au nom des milieux canadiens de la recherche en astronomie et offre un soutien, notamment des services perfectionnés de gestion de données et d'instruments. Grâce à la contribution financière du CNRC et à ses contributions en nature, les milieux canadiens de l'astronomie bénéficient d'un accès au mérite à ces installations. Les bénéficiaires ne sont pas tenus de rembourser les fonds obtenus dans le cadre de ce programme de paiements de transfert.
Résultats attendus	• Les astronomes canadiens ont accès à des installations et des technologies de pointe. • Des étudiants et des boursiers de recherche postdoctorale qualifiés ont accès à des installations pour y parfaire leur formation. • Le Canada joue un rôle prépondérant au sein des projets scientifiques internationaux. • Les retombées scientifiques des télescopes pour le Canada et la communauté internationale sont maximisées grâce à des programmes scientifiques progressifs faisant appel à de l'équipement de pointe.

	• L'industrie canadienne dispose d'un nombre accru de possibilités de participer à des projets scientifiques de pointe et de bénéficier des marchés et du développement technologique.
Exercice de la dernière évaluation réalisée	2011-2012
Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation	Poursuite
Exercice de l'achèvement prévu de la prochaine évaluation	2016-2017
Groupes de bénéficiaires ciblés généraux	Organisations internationales et pays étrangers (organisations intergouvernementales ou organisations d'État étrangères qui ont conclu des accords internationaux avec le Canada (le CNRC) afin de partager les coûts de fonctionnement des observatoires astronomiques terrestres. Dans le cas des organisations intergouvernementales, le Canada et un ou plusieurs États étrangers sont membres. Les sociétés d'État canadiennes peuvent être des bénéficiaires admissibles tout comme d'autres partenaires de la prestation du programme.
Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires	Le CNRC gère les observatoires au nom du gouvernement canadien au bénéfice des milieux canadiens de la recherche en astronomie, harmonisant ses contributions avec les priorités établies dans le Plan à long terme pour l'astronomie et l'astrophysique. Le CNRC participe aux travaux des conseils qui supervisent les observatoires afin de s'assurer que les orientations et les programmes scientifiques de ces installations correspondent aux forces du Canada et tiennent compte de ses intérêts. En outre, le CNRC s'assure que ses activités augmentent les possibilités pour les entreprises et les chercheurs canadiens de développer des instruments pertinents pour les observatoires. Pour jouer efficacement ces rôles, le CNRC donne de l'information à jour sur chaque observatoire à des comités communautaires de scientifiques qui, à leur tour, formulent des avis d'experts sur les activités des observatoires et sur leur développement. Le CNRC offre un soutien à la communauté des utilisateurs par l'entremise de nombreux services allant de l'administration du processus d'attribution du temps d'observation aux chercheurs canadiens à la diffusion de données prêtes à utiliser dans les milieux de la recherche (par l'entremise du Centre canadien de données astronomiques).

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (en millions)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées	Dépenses prévues		
	2015-2016[1]	2016-2017[2]	2017-2018[3]	2018-2019[3]
Total des contributions	16,7	69,0	54,1	58,5
Total des paiements de transfert	16,7	69,0	54,1	58,5

[1] Le montant des dépenses projetées de 2015-2016 tient compte du financement existant de 10,0 M$, des nouveaux crédits de 6,7 M$ et de la somme de 14,9 M$ reportée de 2015-2016 à 2016-2017.

[2] Le montant des dépenses prévues pour 2016-2017 tient compte du financement actuel et des nouveaux crédits, et inclut la somme reportée de 2015-2016.

[3] Le montant des dépenses prévues pour 2017-2018 et 2018-2019 tient compte des crédits actuels et nouveaux.

General information

Nom du programme de paiements de transfert	TRIUMF
Date de mise en œuvre	1er avril 1977
Date d'échéance	Continue
Type de paiement de transfert	Contribution
Type de crédit	Budget des dépenses
Exercice de mise en application des modalités	2015-2016
Résultat stratégique	Infrastructure de R-D pour une économie du savoir novatrice.
Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Infrastructure scientifique et mesures / Infrastructure scientifique nationale
Description	TRIUMF est le laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules et l'un des principaux investissements du Canada dans les grandes infrastructures de recherche. Il comprend des installations de recherche de calibre mondial dans plusieurs domaines : physique subatomique, science des accélérateurs, médecine nucléaire et science des matériaux. Un consortium de 19 universités canadiennes (dont 12 membres à part entière et 7 membres associés) est propriétaire de TRIUMF et en dirige le fonctionnement. TRIUMF reçoit des crédits fédéraux par l'entremise du CNRC sous la forme d'allocations quinquennales versées en vertu d'un accord de contribution conclu avec le CNRC qui joue auprès de TRIUMF un rôle important de supervision et d'intendance au nom du gouvernement du Canada. TRIUMF a reçu des crédits de 267,3 M$ dans le budget de 2014 et 2015 afin d'assurer son fonctionnement de base pour la période de 2015 à 2020 Les bénéficiaires ne sont pas tenus de rembourser les fonds obtenus dans le cadre de ce programme de paiements de transfert.
Résultats attendus	TRIUMF continuera d'appuyer les milieux canadiens et internationaux de la physique des particules et de la physique nucléaire conformément aux paramètres établis dans le Plan à long terme sur la physique subatomique. Voici quelques-unes des priorités les plus importantes : • Faire progresser la construction du laboratoire de pointe sur les isotopes rares avancés (ARIEL) dans la foulée de l'achèvement réussi du projet ARIEL-I en 2014 et de l'approbation en 2015 du projet ARIEL-II par la Fondation canadienne pour l'innovation. Dès que sa construction sera terminée, le nouvel accélérateur et les installations

	ciblées d'ARIEL (de même que le cyclotron principal et l'installation ISAC de TRIUMF) donneront au Canada les outils nécessaires pour consolider sa place parmi les chefs de file mondiaux dans la production et l'étude des isotopes rares à des fins scientifiques, médicales et commerciales. • Appuyer l'extraction et l'analyse de données issues de l'expérience T2K menée au Japon. • Assurer la participation du Canada aux expériences ATLAS et ALPHA au Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN). • Participer au projet canado-japonais de construction d'une installation de production de neutrons ultrafroids à TRIUMF. • Accentuer le leadership du Canada en médecine nucléaire et en imagerie moléculaire par la production et la livraison d'isotopes médicaux pour la British Columbia Cancer Agency et le Djavad Mowafaghian Centre for Brain Health de l'Université de la Colombie-Britannique. Voici quelques-uns des résultats escomptés : • Exécution d'expériences scientifiques de calibre mondial dans le cadre des programmes de base de TRIUMF et avancement de l'installation ARIEL • Poursuite du recrutement et de la rétention de talents de calibre mondial, élargissement des projets de recherche conjointe internationaux et maintien de l'accès du Canada à des installations de recherche internationales • Poursuite du rapprochement entre TRIUMF et l'industrie et la collectivité afin d'amplifier les retombées économiques et sociales générées pour le Canada • Renforcement de l'efficience opérationnelle par la mise à jour des procédures de gestion de projets, la modernisation des processus de sécurité et la révision des exigences de dotation en personnel de manière à renforcer les programmes de base du laboratoire
Exercice de la dernière évaluation réalisée	2013-2014
Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation	Poursuite
Exercice de l'achèvement prévu de la prochaine évaluation	2018-2019
Groupes de bénéficiaires ciblés généraux	Organisations sans but lucratif (TRIUMF)
Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires	Le CNRC préside le Comité interorganisations de TRIUMF (CIT), qui comprend des représentants des principaux

	organismes fédéraux qui financent les activités de TRIUMF, procurant ainsi à la direction de TRIUMF la possibilité de mettre le Comité au courant des progrès accomplis et de discuter avec eux des futures orientations du laboratoire. Le CNRC gère également le Comité consultatif de TRIUMF (CCT), qui est composé d'experts internationaux dans les disciplines visées par les activités de recherche et de développement de technologies de TRIUMF. Deux fois par année, le CCT produit à l'intention du CNRC un rapport faisant état de ses constatations et où il formule des recommandations à l'égard des programmes et de leur gestion, et où il recense les réussites scientifiques et technologiques attribuables aux programmes et installations de TRIUMF. Représentant le CRSNG, l'Institut canadien de physique nucléaire et l'Institut canadien de physique des particules, des observateurs s'assurent que les orientations de TRIUMF correspondent aux besoins des milieux de la recherche et que TRIUMF collabore avec les organismes canadiens qui s'intéressent à physique subatomique. Le Comité étudie tous les aspects du programme de TRIUMF en en accordant une importance particulière aux questions scientifiques et technologiques afin de s'assurer de la pertinence, des retombées et du statut international des programmes de S-T de TRIUMF. Les deux comités engagent des discussions approfondies avec la direction de TRIUMF et s'assurent que les investissements effectués au nom des milieux de la recherche sont utilisés de manière optimale. Grâce à sa participation aux travaux du CCT et du CIT, le CNRC entretient des liens étroits avec TRIUMF et s'assure d'entretenir un dialogue constant avec le bénéficiaire de la contribution afin de s'assurer que les investissements du gouvernement du Canada sont utilisés de manière optimale et que le CNRC répond aux besoins du bénéficiaire. Les deux comités servent aussi de courroies de transmission des commentaires formulés à propos du processus de gestion des paiements de transfert. TRIUMF compte un effectif de 349 employés et étudiants dont le salaire est financé en vertu de l'accord de contribution conclu avec le CNRC. Cent soixante et onze autres postes sont financés par d'autres sources à des fins précises, y compris des crédits temporaires versés pour assurer le fonctionnement de nouvelles immobilisations. Au total, TRIUMF contribue chaque année à la formation de quelque 150 étudiants de premier, deuxième ou troisième cycle ainsi qu'à celle de boursiers postdoctoraux. Véritable aimant naturel pour les jeunes cerveaux du

	Canada, TRIUMF a conçu et offre de nombreux programmes aux jeunes, aux étudiants, aux enseignants et au public en général afin de s'assurer que le plus grand nombre possible de Canadiens profitent de son programme scientifique et du dynamisme qui règne au sein de ce laboratoire, l'un des plus importants au Canada. De plus, TRIUMF a lancé un programme de perfectionnement des compétences professionnelles à l'intention des étudiants de deuxième et de troisième cycles et des boursiers en recherche postdoctorale.

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (en millions)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées	Dépenses prévues		
	2015-2016[1]	2016-2017[1]	2017-2018[1]	2018-2019[1]
Total des contributions	50,8	53,7	54,6	55,3
Total des paiements de transfert	50,8	53,7	54,6	55,3

[1] Le montant des dépenses projetées pour 2015-2016 et des dépenses prévues pour 2016-2017 à 2018-2019 reflète les niveaux de référence permanents du CNRC de 19,3 M$ et les nouveaux crédits annoncés dans les budgets 2014 et2015 ainsi que le transfert en provenance du CRSNG de 442 800 $ par exercice financier.

General information

Nom du programme de paiements de transfert	Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)
Date de mise en œuvre	1er avril 2013
Date d'échéance	Continue
Type de paiement de transfert	Contribution
Type de crédit	Budget des dépenses
Exercice de mise en application des modalités	2012-2013
Résultat stratégique	Les entreprises canadiennes prospèrent grâce à l'innovation technologique.
Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)
Description	Ce Programme contribue à la croissance et à la prospérité des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes en stimulant l'innovation, et l'adoption ou la commercialisation de produits, de services ou de procédés à forte teneur technologique au Canada. Le Programme y arrive par 1) la prestation de conseils techniques et commerciaux et de services de maillage facilités par un réseau pancanadien de professionnels présents sur le terrain; 2) des contributions à coûts partagés fondées sur le mérite; et 3) des contributions de création d'emplois pour les diplômés postsecondaires. Le Programme a accès à des fonds des paiements de transfert suivants : Contributions du PARI aux entreprises, Contributions du PARI aux organisations et le Programme emploi jeunesse (PEJ). Le PARI du CNRC appuie le placement d'étudiants de deuxième et de troisième cycles dans des PME en participant au Programme emploi jeunesse (PEJ) parrainé par la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) d'Emploi et Développement social Canada. Les bénéficiaires ne sont pas tenus de rembourser les fonds obtenus dans le cadre de ce programme de paiements de transfert.
Résultats attendus	• Stimulation de l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes. • Croissance accrue des PME novatrices et création de richesse au Canada.
Exercice de la dernière évaluation réalisée	2012-2013
Décision à la suite des résultats de la	Poursuite

dernière évaluation	
Exercice de l'achèvement prévu de la prochaine évaluation	2017-2018
Groupes de bénéficiaires ciblés généraux	Bénéficiaires liés à l'industrie – entreprises à but lucratif (PME) et organisations sans but lucratif
Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires	Le PARI-CNRC est un programme national administré à l'échelle régionale qui compte plus de 240 conseillers en technologie industrielle (CTI) répartis dans environ 100 collectivités un peu partout au pays qui offrent des conseils personnalisés aux petites et moyennes entreprises (PME) qui font preuve d'innovation sur le plan technologique. Les CTI s'engagent auprès des PME clientes pendant la totalité du processus de gestion des contributions, de la formulation des propositions de projets jusqu'à leur achèvement. À la fin d'un projet financé, les bénéficiaires doivent remplir en ligne un formulaire d'évaluation tous les ans pendant cinq ans. Cette évaluation permet d'obtenir de l'information sur l'expérience de chaque bénéficiaire auprès du PARI-CNRC et, conformément aux normes de service publiées, cette information est utilisée par le Programme pour assurer son amélioration continue. Le PARI-CNRC est doté d'une commission consultative composée de 10 à 12 membres venant de l'industrie et d'associations industrielles. Cette commission conseille la direction du PARI-CNRC et apporte un point de vue extérieur au moment de décider des orientations stratégiques du Programme et de sa gestion. Le PARI-CNRC participe activement à la réforme des programmes de subventions et contributions entreprise par le Secrétariat du Conseil du Trésor. La participation à des ateliers et l'harmonisation constante avec la politique récente du Secrétariat du Conseil du Trésor et ses lignes directrices ont permis au Programme d'évoluer de manière constante vers l'application de certains principes, notamment ceux contenus dans la stratégie d'engagement des bénéficiaires.

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (en millions)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées	Dépenses prévues		
	2015-2016[1]	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Total des contributions	204,8	177,0	177,0	177,0
Total des paiements de transfert	204,8	177,0	177,0	177,0

[1] Le montant des dépenses projetées en 2015-2016 tient compte de la somme annoncée de 15,0 M$ dans le budget 2014 au titre des contributions à la Stratégie emploi jeunesse de 15,0 M$, de la conversion de crédits de fonctionnement de 10,0 M$ en crédit de subventions et contributions, du transfert de 2 248 M$ provenant de la Stratégie emploi jeunesse d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et du transfert de1,8 M$ au Programme d'accès à l'innovation des entreprises (PAIE) du PARI.

General information

Nom du programme de paiements de transfert	Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI)
Date de mise en œuvre	1er octobre 2013
Date d'échéance	31 mars 2019
Type de paiement de transfert	Contribution
Type de crédit	Budget des dépenses
Exercice de mise en application des modalités	2013-2014
Résultat stratégique	Les entreprises canadiennes prospèrent grâce à l'innovation technologique.
Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)
Description	Le PCAI est un programme de contributions non remboursables de cinq ans visant à créer une masse critique d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises capables de développer des entreprises novatrices à forte croissance qui représentent des occasions d'investissement de démarrage exceptionnelles. À l'appui des efforts du gouvernement pour stimuler le capital de risque au Canada, le budget de 2013 annonçait la mise en place de nouvelles initiatives visant à compléter le Plan d'action pour le capital de risque et à promouvoir de manière plus large le système canadien de capital de risque. Le PCAI a été inclus au nombre de ces initiatives. Les bénéficiaires ne sont pas tenus de rembourser les fonds obtenus dans le cadre de ce programme de paiements de transfert.
Résultats attendus	• Les entreprises en démarrage ont accès à des services d'aide à l'innovation. • Les entreprises en démarrage sont mieux préparées à accueillir les investissements. • Création de richesse au Canada.
Exercice de la dernière évaluation réalisée	S.O.
Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation	S.O.
Exercice de l'achèvement prévu de la prochaine évaluation	2016-2017 (évaluation de mi-mandat) et 2018-2019 (évaluation des retombées)
Groupes de bénéficiaires ciblés	Organisations sans but lucratif

généraux	
Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires	Le PCAI procurera aux PME un accès à des incubateurs et des accélérateurs de la plus grande qualité qui soit avec l'objectif d'aider ces organisations à élargir leur gamme de services. Ces organisations seront sélectionnées en fonction des critères d'admissibilité précis du PCAI et en fonction des lignes directrices guidant la sélection. Le PCAI découle directement de consultations élargies entreprises par Finances Canada en 2012 qui ont révélé qu'outre la disponibilité de capital de risque, les entrepreneurs avaient également besoin d'un accès à des ressources spécialisées en innovation pour connaître du succès.

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (en millions)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées	Dépenses prévues		
	2015-2016	2016-2017[1]	2017-2018[1]	2018-2019[1]
Total des contributions	20,6	24,4	24,2	17,1
Total des paiements de transfert	20,6	24,4	24,2	17,1

[1] Les dépenses prévues de 2016-2017 à 2018-2019 reflètent les crédits existants et le montant reporté de 2014-2015.

Tableau 3 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars

Nom du programme de paiements de transfert	Programme des affiliations internationales
Date d'échéance	S.O.
Type de paiement de transfert	Subvention
Type de crédit	Budget des dépenses
Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Services internes
Objectif principal	L'appartenance du Canada à des organisations internationales de S-T fait à l'échelle internationale la promotion des possibilités de recherche et d'innovation axées sur le marché, des occasions de réseautage et de représentation, de leadership et de comparaison en plus de donner accès à des possibilités de recherche et de comparaison, ce qui permet aux milieux scientifiques, technologiques et industriels canadiens de demeurer concurrentiels.
Dépenses prévues pour 2016-2017	560
Exercice de la dernière évaluation réalisée	2015-2016
Groupes de bénéficiaires ciblés généraux	Organisations internationales et pays étrangers. (récipiendaires étrangers qui sont des organismes scientifiques et technologiques (S-T) internationaux comptant au moins deux États membres reconnus comme des récipiendaires étrangers. De plus, récipiendaires non étrangers qui sont des délégués non gouvernementaux du Canada à des réunions connexes organisées par les récipiendaires étrangers).

Nom du programme de paiements de transfert	Contribution évaluée au Bureau international des poids et mesures (BIPM)
Date d'échéance	S.O.
Type de paiement de transfert	Contribution
Type de crédit	Budget des dépenses
Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Infrastructure scientifique et mesures, Science des mesures et étalons
Objectif principal	En représentant le Canada sur la scène internationale de la métrologie grâce à son affiliation au BIPM, le CNRC est en mesure de répondre plus efficacement à la responsabilité qui est sienne en vertu de son mandat de maintenir les étalons de mesure du Canada comme le prévoit la Loi sur le CNRC et la Loi sur les poids et mesures.
Dépenses prévues pour 2016-2017	659
Exercice de la dernière évaluation réalisée	2015-2016
Groupes de bénéficiaires ciblés généraux	Organisations internationales et pays étrangers. (La contribution au Bureau international des poids et mesures (BIPM) représente la quote-part annuelle du Canada en tant qu'État signataire de la Convention du mètre depuis 1907).

Tableau 4 : Initiatives horizontales

Information générale

Nom de l'initiative horizontale	Initiative de R-D en génomique (IRDG)
Ministères responsables	Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
Organisations fédérales partenaires	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Pêches et Océans Canada (POC), Environnement Canada (EC), Santé Canada (SC), Conseil national de recherches du Canada (CNRC), Ressources naturelles Canada (RNCan), Agence de santé publique du Canada (ASPC). Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont reçu une allocation ponctuelle en 1999-2000.
Partenaires non fédéraux et non gouvernementaux	Sans objet
Date de mise en œuvre de l'initiative horizontale	Avril 1999, renouvelée en 2002-2003, 2005-2006, 2011-2012 et 2014-2015
Date d'achèvement de l'initiative horizontale	Mars 2019
Montant total des fonds fédéraux alloués (de la date de mise en œuvre à la date d'achèvement) (en dollars)	393,3 M$
Fonds provenant de partenaires non fédéraux et non gouvernementaux	Sans objet
Description de l'initiative horizontale	L'Initiative de R-D en génomique (IRDG) appuie la recherche en génomique effectuée dans les laboratoires publics fédéraux. Elle se concentre sur les mandats qui lui sont attribués par les ministères et organismes participants et sur leurs priorités. Menée en collaboration avec des universités et des entreprises privées, la recherche appuyée par l'IRDG couvre des domaines aussi diversifiés que les soins de santé, la salubrité des aliments et la sécurité alimentaire mondiale, une saine gestion des ressources naturelles, l'avènement d'un secteur agricole concurrentiel et durable et la protection de l'environnement. Depuis la mise en œuvre de l'IRDG en 1999, les ministères et organismes participants se sont dotés d'une solide capacité de recherche en génomique et ont parcouru beaucoup de chemin dans leur poursuite des objectifs de l'Initiative, comme l'ont confirmé deux évaluations indépendantes (effectuées en 2006 et 2011) et une vérification effectuée par le Bureau du vérificateur général (2012). On trouvera des renseignements additionnels à ce sujet sur le site Web de l'IRDG.

Résultats partagés	La stratégie de mesure du rendement de l'initiative horizontale IRDG a été revue et mise à jour pour la phase VI. Cette nouvelle mouture de la stratégie couvre les exercices 2014-2015 à 2018-2019 et officialise les rôles et les responsabilités des huit ministères et organismes participants dans l'espoir d'en venir à une surveillance et une évaluation plus efficaces des activités. Cette stratégie appelle trois résultats intermédiaires : 1) positionnement des ministères et organismes à vocation scientifique de l'administration fédérale comme des chefs de file de la recherche en génomique; 2) utilisation des résultats de la recherche à l'appui des décisions gouvernementales en matière de réglementation, de politiques ou de gestion des ressources; et 3) utilisation des résultats de la recherche par les parties intéressées afin de soutenir l'innovation au Canada. La stratégie contribuera à l'obtention des résultats escomptés par le gouvernement du Canada : des Canadiens en santé, une croissance économique forte, une économie novatrice axée sur le savoir et un environnement propre et sain.
Structures de gouvernance	Un comité de coordination interministériel composé de sous-ministres adjoints (SMA) été créé pour superviser la gestion et la coordination collectives de l'IRDG fédérale. Ce comité est présidé par l'organisme responsable (CNRC) et regroupe des sous-ministres adjoints de chaque organisme qui reçoit du financement, ainsi que des représentants invités d'Industrie Canada et de Génome Canada. Le Comité assume la responsabilité de l'orientation stratégique générale de l'IRDG et de l'approbation de ses priorités en matière d'investissement. Il s'assure que des mécanismes efficaces d'établissement des priorités sont appliqués par les ministères et organismes, et que les objectifs et priorités du gouvernement sont pris en compte. Le Comité s'assure aussi que des principes communs de gestion sont mis en œuvre et que les organismes collaborent entre eux chaque fois que cela est pertinent et possible. Le Comité se réunit habituellement trois fois par année à l'invitation du président, et plus souvent si des besoins précis le justifient ou qu'une décision donnée doit être prise. Un groupe de travail interministériel (GTI) appuie les travaux du Comité. Il est présidé par l'organisme responsable (le CNRC) et regroupe membre de la direction de tous les ministères et organismes participants et d'Industrie Canada. Le mandat du GTI consiste à formuler des recommandations et à fournir des conseils stratégiques au CC SMA à propos de l'établissement des priorités stratégiques et de la gestion globale de l'IRDG. Il incombe au GTI de fixer les orientations des activités de programme de l'IRDG liées au fonctionnement, à la planification de la mise en œuvre et à l'établissement des priorités d'investissement. Le GTI appuie aussi les exigences en matière d'évaluation et de reddition de comptes liées à l'Initiative. Il se réunit environ tous les deux mois ou plus

	souvent lorsque des besoins précis de recommandations ou des conseils le justifient ainsi que pour élaborer et approuver le rapport annuel sur le rendement de l'IRDG. Une fonction de coordination, installée au CNRC, assure au sein de l'IRDG la coordination des programmes et fournit un soutien aux communications, au réseautage et à la promotion des programmes. Entre autres tâches, cette fonction appuie le travail du CC SMA et du GTI sur l'IRDG, favorise des communications transparentes et efficaces avec les ministères à propos du cycle de planification, applique les processus, assure l'administration financière et répond aux autres exigences du processus de gestion des projets en plus d'appuyer la planification et la mise en œuvre des projets interministériels. Il incombe aussi à cette fonction de procéder à des études et à des analyses qui servent ensuite de base à l'établissement des priorités de recherche pour l'ensemble de l'IRDG, d'offrir un soutien à la gestion et à l'administration et d'appuyer la gestion du rendement, la production de rapports, l'évaluation et les communications.
Faits saillants de la planification	L'exercice 2016-2017 sera la troisième de la phase VI de l'IRDG dont les buts sont les suivants : 1) s'attaquer aux priorités partagées grâce par une intégration horizontale et une collaboration efficace dans le cadre des projets interministériels; et 2) appuyer les priorités, les politiques et les mandats du gouvernement grâce à des recherches en génomique de fort calibre concertées dans les domaines où les laboratoires fédéraux ont des rôles et des compétences distincts. Le développement des projets interministériels, tout en continuant à investir dans la recherche à forfait, s'est amorcé dans le cadre de la phase V et s'est avéré un moyen efficace pour s'assurer du maintien de la pertinence et des retombées de l'IRDG pour les Canadiens. Le risque global lié au financement et à la prestation du programme de l'IRDG a été évalué au cours des étapes de planification de l'évaluation de l'IRDG effectuée en 2010 et on a alors établi que le risque était moyen ou peu élevé.
Résultats à atteindre par les partenaires non fédéraux et non gouvernementaux	Sans objet
Coordonnées de la personne-ressource	Roman Szumski Vice-président, Sciences de la vie Conseil national de recherches du Canada 613-993-9244 Roman.Szumski@nrc-cnrc.gc.ca

Renseignements sur la planification

Organisations fédérales	Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Programmes et activités contribuant à l'initiative horizontale	Affectations totales (de la date de mise en œuvre à la date d'achèvement) (en millions)	Dépenses prévues en 2016-2017 (en millions)	Résultats prévus en 2016-2017	Indicateurs de rendement en 2016-2017	Cibles pour 2016-2017
AAC	Science, innovation, adoption et durabilité	Projet canadien de génomique des plantes cultivées (PCGPC)	108,50	4,44	RP1 RP2	IR1	C1 C2
ACIA	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales	IRDG	3,60	0,72	RP3	IR3.1 IR3.2	C3
POC	Biotechnologie et génomique	Stratégie nationale de R-D en génomique marine et en biotechnologie	16,50	0,72	RP4	IR4	C4
EC	Changement climatique et assainissement de l'air	Applications stratégiques des technologies génomiques dans le domaine de l'environnement (ASTGE)	18,55	0,80	RP5	IR5	C5
SC	Politique publique canadienne en matière de santé	IRDG	53,12	0,11	RP6	IR6	C6
	Produits de santé	IRDG	2,14	0,44	RP6	IR6	C6

Organisations fédérales	Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Programmes et activités contribuant à l'initiative horizontale	Affectations totales (de la date de mise en œuvre à la date d'achèvement) (en millions)	Dépenses prévues en 2016-2017 (en millions)	Résultats prévus en 2016-2017	Indicateurs de rendement en 2016-2017	Cibles pour 2016-2017
	Biologiques et radiopharmaceutiques						
	Salubrité des aliments et nutrition Salubrité des aliments	IRDG	0,93	0,24	RP6	IR6	C6
	Risques environnementaux pour la santé Impacts sur la santé des produits chimiques	IRDG	2,91	0,82	RP6	IR6	C6
	Total pour toute l'architecture d'alignement des programmes	IRDG	59,10	1,60	RP6	IR6	C6
CNRC	Développement et progrès des technologies	IRDG	108,50	4,44	RP1 RP7	IR7.1 IR7.2	C1 C7
		Priorités partagées	28,86	3,98	RP8	IR7.1 IR7.2	C8
RNCan	Innovation menant à de nouveaux produits et processus	IRDG	36,10	1,60	RP9	IR9.1 IR9.2	C9
ASPC	Infrastructure de santé publique	IRDG	13,10	1,60	RP10	IR10.1 IR10.2	C10
IRSC	S.O.	S.O.	0,50	0	S.O.	S.O.	S.O.

Organisations fédérales	Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Programmes et activités contribuant à l'initiative horizontale	Affectations totales (de la date de mise en œuvre à la date d'achèvement) (en millions)	Dépenses prévues en 2016-2017 (en millions)	Résultats prévus en 2016-2017	Indicateurs de rendement en 2016-2017	Cibles pour 2016-2017
Montant total pour l'ensemble des organisations fédérales			**393,30**	**19,90**	Sans objet		

RP1

La génomique est utilisée pour augmenter considérablement la part du Canada dans la production mondiale de blé.

IR1

Nombre de résultats scientifiques générés sous la forme d'articles scientifiques

C1

Le CNRC maintiendra les activités du programme Amélioration du blé canadien dans le domaine de la résistance aux maladies et au stress abiotique, de la sélection assistée par la génomique et du développement de semences. Ce programme représente la contribution du CNRC à l'Alliance canadienne du blé, une alliance de recherche de grande envergure qui a pour objet d'accroître le rendement de la culture du blé au Canada, sa durabilité et sa rentabilité pour le plus grand avantage des agriculteurs canadiens et de l'économie nationale. AAC appuie les objectifs de l'Alliance dans le cadre de son Projet canadien de génomique des plantes cultivées. L'Alliance obtient aussi une contribution importante de l'Université de la Saskatchewan et de la province de la Saskatchewan. La cible pour le nombre de résultats scientifiques générés sous la forme d'articles scientifiques est définie à 45.

RP2

La génomique est utilisée pour accroître la valeur des cultures et des produits agricoles du Canada.

C2

Les investissements de l'IRDG dans les activités d'AAC se concentreront sur les priorités du Projet canadien de génomique des plantes cultivées et on misera sur ces investissements pour donner à l'industrie les moyens de profiter de nouvelles possibilités d'innovation. Les activités appartiendront à l'une ou l'autre de trois grandes catégories : 1) biodiversité, extraction de gènes et analyse fonctionnelle, pour le développement de traits génétiques caractéristiques à valeur ajoutée (par exemple, augmentation de la qualité des semences) sur un marché fortement concurrentiel, ce qui augmentera la résistance des cultures canadiennes au stress abiotique et biotique potentiellement catastrophique et maximisera la rentabilité dans le secteur; 2) outils de bio-informatique et outils physiques, pour que les scientifiques soient en mesure d'optimiser les possibilités qu'offre la recherche axée sur la génomique (par exemple, identification et caractérisation des codes génétiques comportant des traits caractéristiques souhaitables liés à la qualité des semences ou à la résistance aux maladies); 3) accès amélioré aux matériaux biologiques et aux ensembles de données afin d'accroître l'efficacité de la sélection des plantes pour être en mesure de jeter les bases scientifiques de progrès importants à venir dans le développement et la production de traits prioritaires désignés par l'industrie (par exemple, résistance aux maladies).

RP3

La génomique est utilisée dans le secteur de la salubrité des aliments, de la santé animale et de la protection des plantes.

IR3.1

Nombre de procédures normalisées d'exploitation / outils développés et / ou transférée à des utilisateurs finaux pour soutenir les stratégies de gestion des risques

IR3.2

Nombre de sorties scientifiques généré sous la forme de publications, de présentations et contributions aux bases de données pour appuyer les décisions de gestion fondées sur des preuves de réglementation, politiques ou de ressources

C3

Les fonds de l'IRDG serviront à accroître la capacité en génomique de l'ACIA de manière à augmenter les capacités de surveillance au moyen d'outils diagnostiques mobiles. Les activités de l'IRDG se concentreront plus précisément dans trois domaines : 1) la salubrité des aliments, pour mieux aider l'ACIA à effectuer des essais de conformité, à procéder à l'attribution des sources et à évaluer les risques, ce qui facilitera l'application des normes de Santé Canada; 2) les ressources végétales, pour permettre la détection précoce des maladies, intervenir rapidement et prendre des décisions éclairées à propos des phytoparasites réglementés et des produits végétaux dans les secteurs agricole et forestier; 3) la santé animale, pour appuyer la gestion des risques de santé publique associés à la transmission des zoonoses, des maladies à déclaration obligatoire et des maladies animales en émergence.

RP4

Avis et connaissances en matière de génomique pour la gestion des pêches et des océans

IR4

Pourcentage des projets de l'IRDG qui a fourni des connaissances sur la génomique et des conseils aux décideurs

C4

Les recherches de POC rendues possibles par la génomique demeureront axées sur les thèmes suivants : 1) protection des espèces de poissons et maintien de récoltes durables, pour développer et utiliser des outils génomiques de pointe permettant d'identifier avec précision les espèces, les populations et les stocks afin de mieux gérer les pêches et assurer la conservation des stocks vulnérables et des espèces menacées, et maintenir la biodiversité aquatique; 2) préservation des produits canadiens à base de poissons et de fruits de mer, pour développer des techniques novatrices de génomique permettant de détecter, de surveiller et de réduire au minimum les effets néfastes des pathogènes (par exemple, le virus de l'anémie infectieuse du saumon) et ainsi préserver la santé des ressources aquatiques du Canada et maintenir les exportations de produits à base de fruits de mer et de poissons de notre pays; 3) maintien d'écosystèmes aquatiques sains et productifs, pour développer et appliquer de nouveaux outils de génomique à la surveillance et à l'atténuation des retombées sur les écosystèmes aquatiques et à la restauration des écosystèmes contaminés.

RP5

Outils et technologies génomiques pour faciliter une prise de décisions responsable

IR5

Une sensibilisation accrue et la compréhension des cinq priorités de recherche du programme Applications stratégiques des technologies génomique dans le domaine de l'environnement (ASTGE)

T5

EC continuera d'utiliser les fonds de l'IRDG dans le cadre du programme ASTGE sous l'un ou l'autre des thèmes suivants : 1) évaluation du risque chimique et biologique : pour établir des indicateurs de résultats en toxicologie et déterminer les effets toxicologiques des micro-organismes, des produits chimiques à risque et des sources de stress émergentes et prévoir le mode d'action des produits chimiques à risque et leurs effets sur les organismes vivants; 2) la conservation de la faune, pour comprendre comment les gènes interagissent dans la flore et la faune en réaction aux conditions environnementales; 3) la surveillance environnementale des indicateurs (par exemple, profil d'expression génique) dans les écosystèmes aquatiques et terrestres clés, notamment dans l'Arctique et les sables bitumineux; 4) la conformité et l'application, pour analyser la flore et la faune afin d'identifier des espèces précises, de détecter l'ascendance parentale et de s'assurer de l'origine géographique. Ce travail permettra à EC de s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ainsi que dans le cadre de certains programmes dont le Plan de gestion des produits chimiques. La génomique environnementale continuera aussi de permettre à EC, en tant que membre du Conseil de l'Arctique, de s'acquitter de ses obligations dans le domaine de la conservation de la flore et de la faune, de la surveillance de l'environnement et des évaluations environnementales.

RP6

Connaissances en génomique à l'avantage du système canadien de réglementation de la santé

IR6

Pourcentage des activités ciblées de transfert de connaissances accomplis liés à la recherche en génomique (par exemple, réunions avec les clients, affiche / présentations de conférence et des publications évaluées par les pairs)

C6

La recherche en génomique continuera de se concentrer sur quatre domaines d'investissement prioritaires afin de renforcer le rôle d'organisme de réglementation de SC : 1) la diffusion des connaissances en matière de réglementation des produits thérapeutiques et biologiques, pour permettre la prise et le soutien de décisions éclairées en matière de réglementation tout au long du cycle de vie des produits biothérapeutiques. Plus précisément, EC poursuivra avec des projets de recherche sur les vaccins et de nouveaux projets à base de cellules souches. Au cours de l'exercice 2016-2017, la recherche sur les cellules souches d'EC identifiera des molécules qui peuvent être utilisés pour surveiller l'innocuité et l'efficacité des produits à base de cellules souches mésenchymateuses. En outre, des projets de recherche sur les vaccins permettront de développer une liste de marqueurs de cellules immunitaires qui peuvent être utilisés pour améliorer les méthodes actuelles de surveillance de l'efficacité des vaccins du virus respiratoire syncytial; 2) la diffusion des connaissances en matière de réglementation sur la salubrité alimentaire et la nutrition, pour permettre la détection et la caractérisation des micro-organismes d'origine alimentaire, la caractérisation des effets sur la santé des contaminants alimentaires, des produits allergènes, des éléments nutritifs, des nouveaux aliments et des nouveaux ingrédients alimentaires et des pré et probiotiques, et le développement de marqueurs de l'état de santé et des maladies (par exemple, cancer, diabète, obésité, allergies et maladies cardiovasculaires) dans le contexte de l'exposition à certains aliments, micro-organismes, produits allergènes et contaminants alimentaires; 3) la protection de la santé humaine contre les effets néfastes éventuels de contaminants environnementaux, de rayonnements, de produits de consommation et de pesticides; 4) la recherche sur les retombées socioéthiques des technologies de génomique, de ses extrants et de ses produits, pour la

mise au point d'une méthode d'intégration de la génomique responsable et avantageuse sur le plan social tenant compte des considérations éthiques, juridiques et socio-économiques.

RP7

Progrès commerciaux pertinents dans le domaine de la R-D en génomique liée à la santé humaine

IR7.1

Déploiement de la technologie (engagements de clients d'exploiter les innovations du CNRC)

IR7.2

Rétroaction des clients / des parties prenantes sur les avantages: l'emploi, les ventes, la R-D

C7

Les investissements de l'IRDG au CNRC seront effectués dans des domaines qui ont besoin de la génomique pour contribuer à la poursuite des priorités stratégiques nationales de l'industrie et du gouvernement (forte croissance économique, Canadiens en santé, économie novatrice axée sur le savoir) sous la forme de programmes de recherche et de technologies axés sur une mission. Le volet de l'IRDG lié à la santé humaine appuiera le programme Produits biologiques et produits biologiques ultérieurs du CNRC. La mise en œuvre de ce programme a été approuvée par le Comité de la haute direction du CNRC après un processus rigoureux d'approbation et de mise en œuvre.

RP8

Recherche interministérielle concertée pour avancer des priorités et des objectifs communs sur des sujets qui vont au-delà des mandats des ministères individuels

C8

Deux nouveaux projets prioritaires partagés seront lancés en 2016-2017. Le projet sur la résistance aux antimicrobiens permettra de mieux comprendre les activités cruciales qui contribuent au développement de la résistance aux antimicrobiens et les voies d'exposition importantes par lesquelles les bactéries résistantes aux antimicrobiens contaminent les humains, des travaux qui pourraient éventuellement servir à valider des technologies, des pratiques et des politiques à la fois viables sur le plan économique et capables de ralentir le développement de la résistance aux antimicrobiens. Ce projet est un élément clé du Plan d'action fédéral sur la résistance et le recours aux antimicrobiens au Canada. Le projet de biosurveillance fondée sur la métagénomique de l'écosystème (EcoBiomics) a pour objet le développement d'outils génomiques de pointe qui serviront à surveillance de la qualité des eaux potables et des cours d'eau destinés aux loisirs, à l'évaluation de la biodiversité des invertébrés et micro-organismes d'eau douce, à l'évaluation de la santé des sols essentiels à la productivité des secteurs agricoles et forestiers du Canada et aux recherches sur la remédiation des sols dans les secteurs pétrolier et minier. Les effets principaux de ce projet consisteront à favoriser la responsabilisation environnementale, à garantir l'accès aux marchés mondiaux des ressources naturelles canadiennes et à accroître l'acceptabilité sociale du développement économique au Canada.

RP9

Connaissances génomiques pour la régénération et la protection des forêts

IR9.1

Nombre de nouveaux produits et de processus résultant de l'information de RNCan

IR9.2

R-D des dépenses dans les secteurs des ressources naturelles, les dépenses totales spécifiques de R-D intra-muros dans l'énergie, l'exploitation minière et les secteurs forestiers

C9

Le Service canadien des forêts de RNCan se concentrera sur l'accélération de la transformation des connaissances accumulées en génomique en applications concrètes capables de soutenir la compétitivité du secteur forestier canadien. Voici quelques exemples : 1) Régénération des forêts : le développement d'applications de génomique novatrices entraînera la production accélérée de fibres de qualité supérieure, ce qui se traduira par des retombées économiques et environnementales favorables pour le Canada. 2) Protection des forêts : le développement d'outils diagnostiques novateurs issus de la génomique permettra la détection rapide et la gestion des insectes ravageurs et des maladies qui menacent la santé et l'intégrité écologique des forêts canadiennes, du secteur forestier et des communautés qui vivent de la forêt.

RP10

Connaissances en génomique pour renforcer les programmes et les mesures de santé publique liés aux maladies infectieuses et aux maladies chroniques.

IR10.1

Pourcentage des clients manifestant leur satisfaction globale des services de laboratoire de référence comme «satisfaits» ou «très satisfaits»

IR10.2

Nombre de citations de publication de recherche du laboratoire de l'agence démontrant l'absorption du transfert de connaissance

T10

L'étude génomique des agents pathogènes et de leurs caractéristiques associées aux maladies infectieuses engendre de nouvelles méthodes plus rapides et plus rentables de surveiller, de prévenir et de contrôler certaines maladies (par exemple, outils moléculaires permettant de mieux identifier les organismes associés aux éclosions de maladies). Les activités de recherche de l'ASPC dans le cadre de l'IRDG consistent à appliquer les nouvelles technologies issues des sciences en « omique » pour générer de nouvelles connaissances susceptibles d'appuyer la prise des décisions des autorités de santé publique et la création de nouveaux outils pour améliorer la prévention et le contrôle des maladies. Ces technologies procurent aux professionnels des moyens d'améliorer 1) la prévention et le contrôle des agents pathogènes prioritaires; 2) les interventions liées aux agents pathogènes résistants aux antimicrobiens; 3) la surveillance des maladies infectieuses et 4) les mesures de sécurité en matière de santé publique. Les connaissances générées par les méthodes génomiques favorisent des analyses de risques plus détaillées ainsi que la définition et le développement de nouveaux points d'intervention pour le contrôle et la prévention des maladies infectieuses. Les cibles pour IR10.1 et IR10.2 sont définies à 90% et 1800 respectivement.

Tableau 5 : Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices

A. Audits internes

Titre de l'audit interne	Type d'audit interne	État	Date d'achèvement prévue
Vérification du PARI	Programme de paiements de transfert	Planifié	2016-2017
Vérification de la gestion des talents	Pratiques administratives organisationnelles	Continu	2016-2017
Vérification de la gestion de la santé et de la sécurité au travail	Gouvernance organisationnelle	Planifié	2016-2017
Vérification de la propriété intellectuelle	Pratiques administratives organisationnelles	Planifié	2016-2017
Vérification de la mise en œuvre du plan d'investissement	Gestion financière et contrôles	Planifié	2016-2017
Vérification de la sécurité opérationnelle – Cadre de contrôle de gestion	Pratiques administratives organisationnelles	Planifié	2017-2018
Vérification de la gestion des relations avec la clientèle	Pratiques administratives organisationnelles	Planifié	2017-2018
Vérification de l'établissement des coûts	Gestion financière et contrôles	Planifié	2017-2018
Vérification des langues officielles	Pratiques administratives organisationnelles	Planifié	2017-2018

B. Évaluations

Lien à l'architecture d'alignement des programmes du ministère	Titre de l'évaluation	Date prévue du début de l'évaluation	Date de l'approbation de l'administrateur général
Initiative de R-D en génomique	Évaluation de l'Initiative de R-D en génomique	2015-2016	2016-2017
Génie océanique, côtier et fluvial	Évaluation du portefeuille Génie océanique, côtier et fluvial du CNRC	2015-2016	2016-2017
Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI)	Évaluation de mi-mandat du Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI)	2015-2016	2016-2017
CNRC Herzberg, Astronomie et astrophysique (Infrastructure scientifique nationale)	Évaluation de CNRC Herzberg, Astronomie et astrophysique du CNRC	2015-2016	2016-2017
Énergie, mines et environnement	Évaluation du portefeuille Énergie, mines et environnement du CNRC	2016-2017	2016-2017
Sécurité et technologies de rupture	Évaluation du portefeuille Sécurité et technologies de rupture du CNRC	2016-2017	2016-2017
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	Évaluation du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	2016-2017	2017-2018
Aérospatiale	Évaluation de CNRC Aérospatiale	2016-2017	2017-2018
Dispositifs médicaux	Évaluation du portefeuille Dispositifs médicaux du CNRC	2016-2017	2017-2018
Technologies de l'information et des communications	Évaluation du portefeuille Technologies de l'information et des communications du CNRC	2017-2018	2017-2018
Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI)	Évaluation du Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI)	2017-2018	2018-2019

Automobile et transport de surface	Évaluation du portefeuille Automobile et transport de surface	2017-2018	2018-2019
Construction	Évaluation de CNRC Construction	2017-2018	2018-2019
TRIUMF	Évaluation de la contribution du CNRC à TRIUMF	2018-2019	2018-2019